Image not found or type unknown

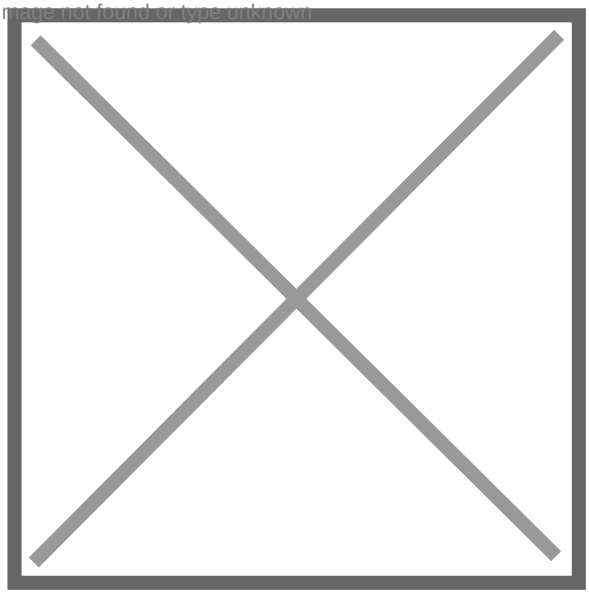

Regroupement familials sur place

Par **lou**, le **08/03/2008** à **19:20**

dans ou le mari algerien à sa carte de residence et que la femme marocaine avais une carte de sejour rennouvelable d'1ans mention etudiante pendant 5 ans et qu'elle c vu refuser cette dernière et ce retouve en situation irreguliaire en france qu'aprés le couple c'est marier en france est ce qu'elle peut demander un regroupement familials sur place ou doit elle rentrer ?et dans quel cas le prefet accorde un regroupement familial sur place à titre exeptionnel? merci

Par **citoyenalpha**, le **09/03/2008** à **15:17**

bonjour,

en effet les démarches sont à effectuer dans le pays d'origine pour le conjoint en situation irrégulière.

vous pouvez demander un recours gracieux auprès du préfet. Toutefois celui ci n'est pas en droit obliger d'y répondre favorablement.

Restant à votre disposition

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés